

Service social



La garde partagée, un heureux compromis, par Claudette Guilmaine, Montréal, Stanké (coll. Parcours), 1991, 137 pages.

Dominique Damant

Volume 39, numéro 3, 1990

Familles recomposées après divorce

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/706507ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/706507ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Damant, D. (1990). Compte rendu de [*La garde partagée, un heureux compromis*, par Claudette Guilmaine, Montréal, Stanké (coll. Parcours), 1991, 137 pages.] *Service social*, 39(3), 171–172. <https://doi.org/10.7202/706507ar>

RECENSIONS

La garde partagée, un heureux compromis, par Claudette GUILMAINE, Montréal, Stanké (coll. Parcours), 1991, 137 pages.

Dans un texte datant d'avril 1990, Hector Ouellet du Centre de recherche sur les services communautaires s'interrogeait sur les structures de recherche et le transfert des connaissances. Il décrivait le clivage entre le monde des chercheurs et le monde des intervenants. Claudette Guilmaine a le mérite d'adresser son livre, *La garde partagée*, à un public non seulement d'intervenants, mais également de parents qui envisageraient la garde partagée. Dans un texte d'une lecture facile, elle nous transmet les résultats d'une recherche qu'elle a effectuée récemment.

Son livre est tiré essentiellement de sa thèse de maîtrise, *L'expérience de la garde partagée : étude exploratoire auprès de parents*, École de service social de l'Université Laval, 1989. Le recueil est avant tout un guide et une source de réflexion sur cette nouvelle réalité sociale qu'est la garde partagée.

Résumé du contenu

Le livre se divise en deux parties. La première nous donne une information théorique sur le sujet. La deuxième partie du livre est un guide pratique pour aspirants à la garde partagée.

Tout d'abord, l'auteur définit les préalables à une garde partagée : faire confiance à l'autre parent, axer son comportement sur le bien-être de l'enfant, être prêt à des concessions, être capable de parler à l'autre conjoint, reconnaître et accepter les différences entre les parents et faire confiance à l'enfant.

Un deuxième chapitre nous fait vivre, à travers le récit de différents parents ayant choisi ce mode de garde, les différentes solutions de remplacement de la garde partagée. Ce sont les réponses à ses questions de recherche. Pourquoi ont-ils choisi ce type de garde ? Quelles étaient leur situation personnelle et leur situation familiale à ce moment ? Quel âge avaient leurs enfants ? Que ressort-il de leur expérience ?

Des constantes se dégagent des motivations des parents à opter pour cette modalité de garde. Pour l'ensemble des parents, l'importance de la relation parents-enfants est sans équivoque. On aspire au mieux-être des enfants. Ces parents désirent continuer à partager le rôle parental.

Les considérations financières, même si elles ne pas constantes, se révèlent importantes pour certains. Enfin, les considérations pratiques se retrouvent également parmi les raisons invoquées. L'auteur nous donne ainsi ses résultats de recherche de façon simple et intéressante.

La deuxième partie du livre pourrait s'intituler « Guide ressource pour parents envisageant la garde partagée », avec ses quatre chapitres qui donnent des trucs pour simplifier la garde, des questions et réponses sur le sujet et un test d'auto-évaluation pour les aspirants à la garde partagée. Le dernier chapitre, quant à lui, est une proposition pour une meilleure communication entre parents qui utilisent ce mode de garde.

Commentaires et évaluation

Ce livre s'adresse essentiellement à des parents qui vivent la garde partagée ou qui y pensent. Les intervenants qui travaillent avec des couples ou des familles en train de se séparer devraient consulter ce livre pour mieux comprendre le phénomène. Ils pourraient également le recommander comme lecture aux personnes qu'ils conseillent.

Pour ceux qui voudraient prendre connaissance des aspects méthodologiques de sa recherche, ou approfondir le relevé d'écrits sur la garde partagée, il est à noter que le mémoire de Claudette Guilmaine a également été publié.

Peu de documents sont connus sur ce sujet encore très récent. Les intervenants sociaux se doivent de s'intéresser à la question. Près de la moitié de la population divorce. Une partie des personnes divorcées vivront, à un moment donné ou à un autre de leur vie, la garde partagée. Même si ce phénomène est encore minoritaire, il prendra de l'ampleur dans les années qui viennent, entre autres avec l'évolution du rôle de père dans nos sociétés.

*Dominique Damant
Université Laval*

Le père séparé. Être père quand même, par Lise TURGEON, Montréal, Stanké (coll. Parcours), 1989, 172 pages.

Résumé du contenu

C'est à la suite d'une démarche de recherche, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, que l'auteure nous offre cet ouvrage vulgarisé qui permet une réflexion sur le rôle et la place du père séparé de ses enfants après une rupture conjugale. Les propos et témoignages qui ont servi d'ancrage à cette réflexion sont le fruit de rencontres de groupe avec six pères séparés, rencontres qui ont totalisé une trentaine d'heures de counseling psychologique.

Ce volume se divise en trois grands chapitres portant des titres très parlants : « Qui est le Père ? », « Où est le Père ? » et « Toujours Père ».

Le premier chapitre, « Qui est le Père ? », nous présente quelques notions d'histoire sur l'évolution du rôle de père et il insiste particulièrement sur les liens d'attachement du père à ses parents, comme étant un facteur prédictif du comportement ultérieur du père séparé. L'auteure affirme d'ailleurs très clairement que « l'histoire affective d'un père avec ses propres parents affectera sa capacité d'être en relation intime avec ses enfants, que son niveau de maturité psychologique influencera son adaptation à la situation de rupture et que les conditions prévalant à l'éclosion d'un rapport de réciprocité entre lui et ses enfants pendant la vie commune demeureront tout aussi applicables après la séparation » (p. 41). En fait, l'essentiel du volume se retrouve dans cette phrase.